



## Territoire d'application

La figure 4 indique la zone d'application du *Guide du promoteur* à Québec. Ce territoire est représenté au nord par la limite administrative de la ville de Québec et au sud par la délimitation des bassins versants des prises d'eau de surface des rivières Saint-Charles et Montmorency.

La délimitation des bassins versants a été établie à partir des connaissances acquises en date du 21 juillet 2010. Pour la portion des bassins versants situés sur le territoire de la ville de Québec, la méthode d'acquisition des données a été réalisée par photogrammétrie appliquée à des photographies aériennes datant de 1948 à 2009. La méthode d'acquisition a été complétée à partir de l'interprétation des plans de construction des conduites pluviales là où des canalisations enfouies étaient présentes. Des vérifications ponctuelles peuvent être nécessaires pour valider et raffiner le positionnement de certaines limites, particulièrement dans les secteurs plats ou peu inclinés et boisés. De plus, les limites peuvent être affectées par des modifications de la topographie et de l'hydrographie. Sur le territoire de la ville de Québec, la délimitation des bassins versants des prises d'eau peut être consultée en suivant ce lien : <http://carte.ville.quebec.qc.ca/carteinteractive>. Pour le territoire situé à l'extérieur de la ville de Québec, la délimitation des bassins versants a été tracée à l'aide de cartes à l'échelle de 1/20 000 et dont l'équidistance des courbes de niveau est de 10 m. Ces données ont été transmises par la CMQ.

Les prises d'eau des rivières Saint-Charles et Montmorency alimentent environ 438 000 personnes (données de 2011). Ce sont les nombreux ruisseaux, lacs et rivières de ces bassins versants qui contribuent à approvisionner en eau de surface les usines de production d'eau potable. Une autre prise d'eau située dans le fleuve Saint-Laurent fournit l'eau à environ 120 000 personnes.

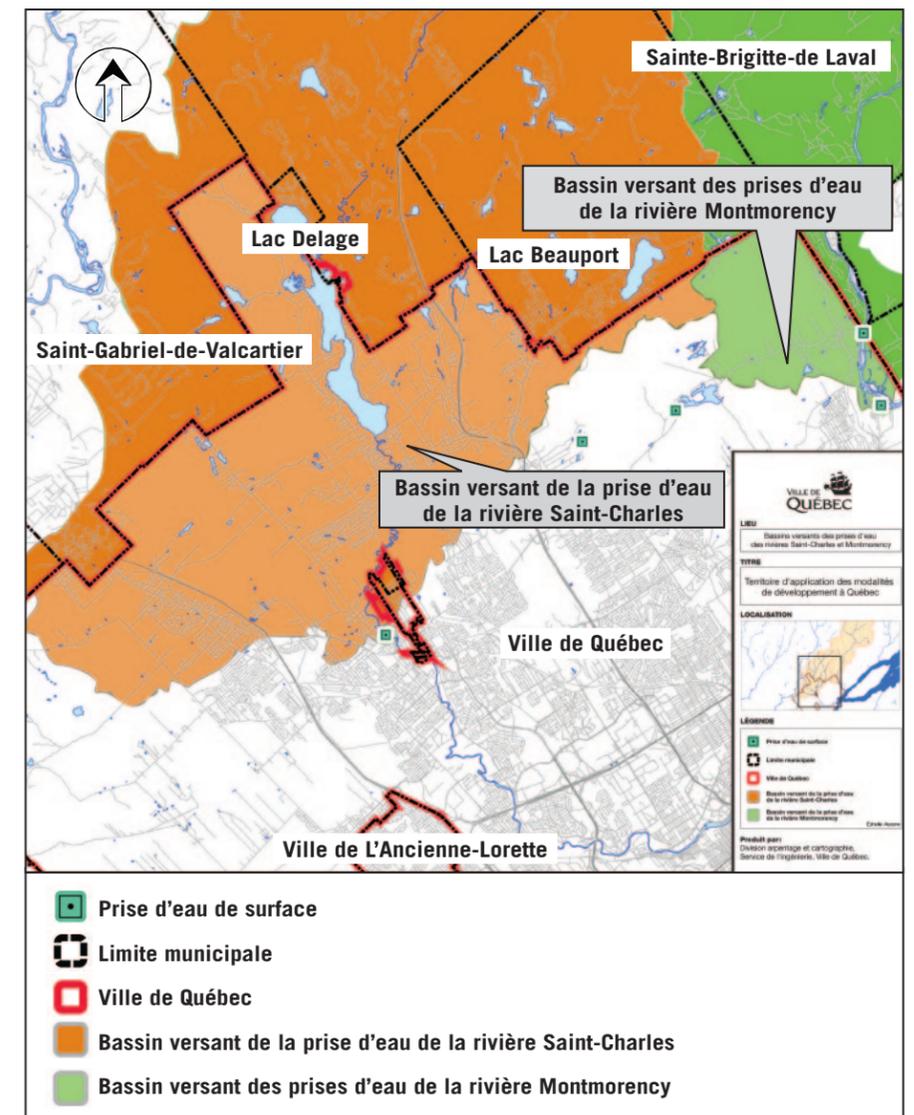


Figure 4. Territoire d'application du *Guide du promoteur*